

Bruxelles, le 23 février 2024
(OR. en)

6795/24

LIMITE

COMPET 199
IND 98
POLCOM 66
RELEX 220
AELE 12

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Mémorandum d'accord entre l'Union européenne et le Royaume de Norvège concernant un partenariat sur des chaînes de valeur durables pour les matières premières terrestres et les batteries <i>Autorisation de signer un instrument non contraignant</i>

1. Le 7 juillet 2022, la Commission a informé le groupe "Compétitivité et croissance" (Industrie) de son intention d'engager des discussions en vue de l'élaboration, au nom de l'UE, d'un mémorandum d'accord visant à établir un partenariat avec la Norvège sur des chaînes de valeur durables pour les matières premières et les batteries¹.
2. Le partenariat, en tant qu'instrument non contraignant, vise à fixer un cadre global pour une coopération tournée vers l'avenir et à long terme entre l'UE et la Norvège dans les domaines de collaboration potentiels suivants:
 - une intégration économique et industrielle plus étroite de la Norvège et de l'UE dans les chaînes de valeur stratégiques des matières premières primaires et secondaires et des batteries, notamment en cartographiant les ressources, en recensant les projets tout au long des chaînes de valeur respectives, en favorisant les débouchés et liens commerciaux et en attirant des investissements privés, ainsi qu'en assurant le bon fonctionnement et la résilience de ces chaînes d'approvisionnement critiques;

¹ WK 9851/2022.

- une coopération bilatérale en matière de recherche et d'innovation;
 - l'application de lignes directrices et de bonnes pratiques sur des normes environnementales, sociales et de gouvernance élevées, y compris en ce qui concerne les droits de l'homme et les droits des populations autochtones, tout au long des chaînes de valeur des matières premières;
 - l'identification et le déploiement d'instruments financiers et d'investissement réduisant les risques; et
 - le développement des compétences nécessaires pour des emplois de qualité dans ces secteurs de technologies propres.
3. Le 12 février 2024, le groupe "Compétitivité et croissance" (Industrie) a reçu une note d'information de la Commission sur le mémorandum d'accord à signer, au nom de l'UE, avec le Royaume de Norvège, établissant un partenariat sur des chaînes de valeur durables pour les matières premières terrestres et les batteries, note à laquelle était joint le projet de texte du mémorandum d'accord².
4. Le mémorandum d'accord entre l'Union européenne et le Royaume de Norvège concernant un partenariat sur des chaînes de valeur durables pour les matières premières terrestres et les batteries, dont le texte figure dans le document 6911/24, constituerait un instrument non contraignant. Le mémorandum d'accord énonce les intentions des deux partenaires. Il n'est pas juridiquement contraignant pour les partenaires.
5. Le groupe "Compétitivité et croissance" (Industrie) a examiné le projet de mémorandum d'accord entre l'Union européenne et le Royaume de Norvège concernant un partenariat sur des chaînes de valeur durables pour les matières premières terrestres et les batteries lors de sa réunion du 19 février 2024. Dans l'ensemble, les délégations ont salué le mémorandum d'accord et se sont déclarées globalement favorables à la proposition de la Commission de le signer au nom de l'Union.

² WK 2356/2024 + ADD 1.

6. À la suite de l'examen effectué par le groupe, le Comité des représentants permanents est invité:

- à confirmer son accord sur le texte du mémorandum d'accord, tel qu'il figure dans le document 6911/24;
- à recommander au Conseil d'autoriser, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, la Commission à signer, au nom de l'Union, le mémorandum d'accord, dont le texte figure dans le document 6911/24.
